



YACHT CLUB DE CANNES
Championnat de Méditerranée
Laser Standard, Radial et 4.7
12 et 13 mars 2011

AVIS DE COURSE

Autorité Organisatrice

La Fédération Française de Voile,
Le Yacht Club de Cannes.

1 Règles

La régata sera régie par:

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexes,
- 1.3 les règlements des Championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,

2 Publicité

- 2.1 Les concurrents désirant porter de la publicité devront avoir préalablement obtenu l'autorisation de l'autorité organisatrice.
- 2.2 Les concurrents français portant de la publicité doivent présenter une Carte de port de publicité valide

3 Admissibilité et inscriptions

- 3.1 L'épreuve est ouverte aux Laser Standard, Laser Radial et Laser 4.7.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et l'envoyer, accompagné des frais de dossier requis à:

Yacht de Cannes

Port Palm Beach

06400 Cannes

Tél 04 93 43 05 90 – Fax 04 93 43 28 87

info@yachtclubdecannes.com

- 3.3 Il est demandé pour des raisons d'organisation de vous préinscrire à la régata avant le 10 mars 2011.

4 Classification

Le code ISAF de classification des concurrents s'appliquera.

5 Frais de dossier

- 5.1 Les frais de dossier requis sont les suivants : **25€**

6 Programme

6.1 Confirmation des inscriptions

Samedi 12 mars de 09h00 à 13h00

Rappel : Les concurrents devront obligatoirement présenter à l'inscription :

- La licence FFVoile validée avec cachet médical, et autorisation parentale pour les mineurs
- Etre en règle avec l'AFL,
- Les concurrents étrangers devront présenter un certificat d'assurance en responsabilité civile ou souscrire une licence sportive à la FFVoile (voir article 15)

6.2 Programmes des courses

12 mars 2011 - 14h30 – 1er signal d'avertissement – 1 à 3 courses prévues

13 mars 2011 - 11h00 – 1er signal d'avertissement – 1 à 3 courses prévues

7 Jauge

Chaque bateau s'engage, dès lors qu'il est inscrit, à être en conformité avec les règles de jauge de la classe Laser et de respecter ces règles. (Navigation déloyale).

8 Instructions de course

Les Instructions de Course seront remises aux concurrents à l'issue de la chaîne d'inscription, le samedi 12 mars 2011.

9 - Lieu

9.1 La zone de course se trouve en rade Est ou rade Ouest de Cannes

10 Les parcours

Les parcours seront de type « Triangle ou Banane »

11 Pénalités

11.1 Les pénalités seront les suivantes : pénalités de rotation conformes aux Règles de Course 2009/2012. (règles 44.1 et 44.2)

12 Classement

12.1 Le système de classement à minima de l'Annexe A s'appliquera

12.2 Deux courses doivent être validées pour valider l'épreuve.

12.3 Le nombre de courses sera **de 6 au maximum**.

12.4 - Quand moins **de trois courses** ont été validées, le score du bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses

- Quand **trois courses ou plus** ont été validées, le score du bateau dans la série sera le total des scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

13 Bateaux accompagnateurs

Application de la charte des entraîneurs

14 Décharge de responsabilité

Les concurrents participent au « Championnat de Méditerranée de Laser » entièrement à leurs propres risques – Voir Règle 4 des RCV 2005/2008, "Décision de courir". L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès dans le cadre de la Régate aussi bien avant, pendant, qu'après celle-ci.

15 Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1.5 millions d'euros ou équivalent pour l'épreuve (licence FFV).

16 Informations complémentaires

16.1 Festivités

Le samedi 12 mars à 19h30: "Pot d'Accueil".
"Soirée Pâtes" (participation: 10€)
Le dimanche 13 mars à l'issue des réclamations: Remise des prix avec cocktail.

16.2 Stockage des Bateaux

Les bateaux seront reçus au Yacht Club de Cannes.

16.3- Hébergement

Office de tourisme Tél : (33) 4 93 39 24 53 Fax : (33) 4 92 99 84 23

www.cannes-on-line.com

ATTENTION

Les campings cars ne sont pas autorisés en stationnement sur la commune de Cannes

Contact pour toutes questions : Karine Grené karine.grene@yachtclubdecannes.com

Yacht Club de Cannes - Port Palm Beach – F 06400 Cannes

Tél : (33) (0)4 93 43 05 90 – Fax : (33) (0)4 93 43 28 87

info@yachtclubdecannes.com

<http://www.yachtclubdecannes.com>

www.francelaser.org

